

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Effectif légal du Conseil municipal  
27  
Nombre de Conseillers en exercice  
27

Présents : BOUSTOULLER M., BRIENT O., BROUDIC Ch., CORBEL Ch., DRONIOU M.-L., FROMENTOUX S., L'HÔTELLIER B., LE BIGOT G., LE GUILLOU P., LE MESTRE Ch., LETANOUX M., MARQUET A., MEYER B., MOISAN Y., NICOL Cl., PASCAL S., PROVOST Cl., RODRIGUÈS Cl., SÉGURA Y., STÉPHAN A., STRBIK B., TERRIEN P.

Absents : JORAND J.-C. ; procuration à LE GUILLOU P.  
NIHOARN F. ; procuration à DRONIOU M.-L.  
QUEFFEULOU A. ; procuration à LE GUILLOU P.  
TOUZÉ P. ; procuration à L'HÔTELLIER B.  
BOUSTOULLER T.

Présents : 22                      Absents : 5                      Procurations : 4

Le Conseil Municipal se tient en mairie dans la salle du Conseil Municipal.

M. TERRIEN, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h00.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, madame Yvonne SÉGURA est désignée secrétaire de séance.

### **1. Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 31/03/2022**

Rapporteur : M. le Maire

Document :  
- Compte-rendu du 31/03/2022

M. le Maire demande l'approbation du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal.

Le compte-rendu de la séance du 31/03/2022 est adopté à l'unanimité.

### **2. Tourisme – Budget Campings – Tarifs 2022 – Révision**

Rapporteur : M. L'HÔTELLIER

Document :  
- Tarifs des campings municipaux 2022

Par délibération du 24/02/2022, le Conseil Municipal a adopté les tarifs des campings pour la saison 2022.

Par souci de cohérence avec le tarif hors saison et d'application technique (logiciel), il convient de rectifier les tarifs suivants :

- n°17 « Forfait nature – camping-car – emplacement + 1 véhicule + 2 personnes » en le passant de 17 € à 18 € ;
- n°25 « Campeur supplémentaire à partir de 12 ans » en le passant de 4 € à 3 €.

M. L'HÔTELLIER informe du bon démarrage de la saison, sans problèmes techniques et avec une météo favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte la grille révisée des tarifs des campings municipaux telle que proposée pour 2022.

### **3. Tourisme – Régie Campings – Tarifs 2022 – Épicerie d'appoint**

Rapporteur : M. L'HÔTELLIER

L'expérience de 2021 ayant été concluante, la Commune souhaite renouveler le service complémentaire de petite épicerie d'appoint proposé aux clients du camping municipal de l'Île-Grande.

Pour ce faire, il s'agit d'établir les tarifs des produits proposés.

Considérant le contexte économique et l'évolution constante des prix, il paraît préférable de déterminer une marge de vente plutôt que des prix fixes pour la saison.

M. LE GUILLOU demande si ce service s'adresse uniquement aux campeurs. M. L'HÔTELLIER répond par l'affirmative considérant les faibles volumes disponibles et le caractère complémentaire du service apporté aux clients du camping.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe la marge de vente des produits de l'épicerie d'appoint à 30 % par rapport au prix d'achat ;
- dit que les prix de vente seront fixés par arrêté du Maire qui devra être affiché sur le lieu de vente.

### **4. Ressources Humaines – Campings – Rémunération**

Rapporteur : Mme BROUDIC

Par délibération du 31/03/2022, le Conseil Municipal a fixé la rémunération des gestionnaires et de l'assistant technique des campings municipaux à compter du 01/04/2022.

Comme annoncé alors, au regard de l'évolution du SMIC, il est nécessaire de revoir la grille de rémunération.

Au 1<sup>er</sup> mai 2022, le SMIC horaire brut passe de 10,57 € à 10,85 €, soit un montant mensuel brut à 1 645,58 € sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires.

Considérant les spécificités des emplois, il est proposé de :

- valoriser la rémunération brute de l'assistant technique à plus 2 % du SMIC ;
- revaloriser la prime de surveillance/gardiennage en haute saison ;
- instaurer une prime de surveillance/gardiennage de nuit de basse saison pour les gestionnaires et l'assistant technique.

#### **Bases de rémunération mensuelle**

	Gestionnaire	Assistant technique
Taux salarial horaire brut	13,95 €	11,07 €
Rémunération brute (indicatif)	2 115,75 €	1 678,95 €
Congés payés non pris 10 %	211,57 €	167,89 €
Surveillance de nuit en juillet et août	700,00 €	700,00 €
Surveillance de nuit basse saison	350,00 €	350,00 €

Interrogé sur la raison de la division par 2 de la prime de gardiennage en basse saison, M. L'HÔTELLIER répond à M. STÉPHAN que le nombre de campeurs est plus faible en basse saison mais que pour autant il est nécessaire d'assurer la présence et la sécurité de nuit. Il s'agit d'une nouveauté dans la rémunération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe la rémunération des emplois de gestionnaire et d'assistant technique des campings municipaux à compter du 01/05/2022 telle que définie.

Pour information, comme chaque année, la Commune a procédé au recrutement des saisonniers.

<b>Camping de l'Ile-Grande</b>		
Gestionnaire	1 (saison)	Temps complet
Assistant technique	1 (saison)	Temps complet
Aide-gestionnaire	2 (1 en juillet, 1 en août)	Temps complet
Agent d'entretien	2 (1 en juillet, 1 en août)	Temps complet
<b>Camping de Landrellec</b>		
Gestionnaire	1 (saison)	Temps complet
Aide-gestionnaire	2 (1 en juillet, 1 en août)	30H/sem
Agent d'entretien	2 (1 en juillet, 1 en août)	30H/sem
<b>Agent de nettoyage des plages, rues</b>		
Agent de nettoyage des plages, rues	12 (quinzaine)	16H/sem
Agent d'entretien des sanitaires et locaux	1 (août)	29,5H/sem
Agent d'accueil Saint-Samson	2 (1 en juillet, 1 en août)	24H/sem

Mme BROUDIC précise que le dispositif à Saint-Samson permet d'accueillir environ 1 500 personnes. Il pallie au désengagement de l'Imagerie et à la difficulté de trouver des bénévoles pour tenir les permanences. Elle ajoute qu'il reste 2 quinzaines disponibles pour le nettoyage des plages et rues.

#### **5. Finances – Budget Centre de Loisirs – Décision modificative n°1**

Rapporteur : Mme DRONIOU

Il s'agit de régulariser des opérations intervenues en 2021 dans le cadre de la régie périscolaire et extrascolaire aujourd'hui clôturée (maintien d'une créance alors que soldée par un tiers).

Pour ce faire, les crédits prévus au budget primitif 2022 sont insuffisants. Il est nécessaire de compléter les crédits ouverts pour un montant de 500 €.

Il est proposé de :

- abonder le compte (DF) 673 « Titres annulés (sur exercice antérieur) »,
- réduire le compte (DF) 62871 « Remboursement de frais à la collectivité de rattachement »,
- pour un montant de 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte la décision modificative n°1 telle que présentée.

## **6. Finances – Budget Cœur de bourg – Clôture**

Rapporteur : Mme DRONIOU

Toutes les écritures ayant été passées, le compte administratif 2021 ayant été adopté le 31/03/2022 et les comptes étant à zéro tant en fonctionnement qu'en investissement, il peut être procédé à la clôture du budget annexe Cœur de bourg.

M. le Maire dresse un rapide bilan de l'opération Cœur de bourg, initiée il y a plus de 20 ans, et aujourd'hui achevée. De nombreux investissements ont été menés dans ce nouveau quartier du bourg de PLEUMEUR-BODOU. 130 logements locatifs ont été construits dont 42 par un opérateur privé (Akéryys) et surtout 88 par des bailleurs sociaux (Côtes-d'Armor Habitat, BSB, Armorique Habitat). Même si la physionomie de l'habitat du bourg a changé, en associant des logements de type collectif, intermédiaire et individuel groupé, le quartier est aujourd'hui bien intégré. Les derniers logements ont aussi pris en compte les aspects environnementaux et énergétiques avec notamment les 29 logements passifs de Côtes-d'Armor Habitat. La Commune a également aménagé des espaces publics et de rencontre (boulodrome, aire de jeux, salle Pablo Neruda, stationnements). Le budget n'a connu aucune activité depuis 2019 en dehors du passage des écritures comptables. L'opération étant déficitaire de 209 081,48 €, le budget principal a comblé ce déficit en 2021.

Mme BROUDIC évoque le terrain communal mis à disposition depuis 3 ans devant les logements d'Armorique Habitat pour créer un jardin partagé. Il s'agit d'une initiative heureuse pour la création d'un esprit de quartier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la clôture du budget annexe Cœur de bourg ;
- autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **7. Finances – Transfert de l'assainissement collectif à Lannion-Trégor Communauté – Régularisation**

Rapporteur : Mme DRONIOU

La Commune a transféré la compétence « assainissement collectif » à Lannion-Trégor Communauté en 2011.

Il s'agit d'effectuer une opération d'apurement du budget principal relative à des biens relevant de la compétence assainissement.

En effet, des biens, plus précisément des infrastructures d'assainissement, étaient jadis dans le budget principal puis avaient été affectés au budget annexe Assainissement. Cette opération avait alors transité par le compte de liaison 181. Ensuite, ces biens ont été transmis à LTC. Lors du transfert en 2011, il a été omis d'apurer le compte 181 du budget principal.

Il s'agit donc d'autoriser le comptable à passer l'opération d'ordre non budgétaire suivante : un débit au compte 1021 et un crédit au compte 181 pour un montant de 2 931 418,83 €.

Cette opération n'a aucun impact sur le budget.

M. STÉPHAN s'étonne du délai mis pour procéder à ces écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le comptable à passer une opération d'ordre non budgétaire pour passer un débit au compte 1021 par un crédit au compte 181 pour un montant de 2 931 418,83 €.

## **8. LTC – Convention-cadre pour la réalisation de prestations de services entre Commune et Communauté – Prestations de service du bureau d'études pour la maîtrise d'ouvrage d'opérations de bâtiment, de voirie, réseaux, aménagement urbain**

Rapporteur : M. le Maire

Document :

- Convention-cadre

Dans le cadre du schéma de mutualisation de Lannion-Trégor Communauté sur son territoire, la Commune peut confier à la Communauté la réalisation de prestations de services sous la forme de prestations de services du bureau d'études de LTC pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'opérations de bâtiment, de voirie, réseaux, aménagement urbain et l'assistance à la passation de marchés publics.

En 2015, puis en 2018, la Commune a adhéré à ce dispositif. Elle a déjà sollicité le bureau d'études pour le premier projet de la base nautique, pour l'aménagement de la route du Radôme, pour le projet de prolongation de voie douce entre les Chardons et le giratoire du Salut de la Clarté.

La convention étant échu depuis le 31/08/2021, il s'agit de la renouveler pour une durée de 3 ans.

M. le Maire précise à M. STÉPHAN que la date démarrage de la convention, bien que tardive, permet d'éviter une rupture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de renouveler l'adhésion de la Commune au dispositif de prestations de services du bureau d'études de Lannion-Trégor Communauté pour l'assistance à

- maîtrise d'ouvrage d'opérations de bâtiment, de voirie, réseaux, aménagement urbain et l'assistance à la passation de marchés publics ;
- autorise monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention cadre pour la réalisation des prestations de services précitées entre la Commune et Lannion-Trégor Communauté.

## **9. LTC – Convention particulière de mutualisation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'une opération de bâtiment – Réhabilitation de la base nautique**

Rapporteur : M. MOISAN

Documents :

- Convention
- Devis

Par délibération précédente, la Commune a adhéré au dispositif de prestations de services du bureau d'études de Lannion-Trégor Communauté pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'opérations de bâtiment, de voirie, réseaux, aménagement urbain et l'assistance à la passation de marchés publics.

La Commune a décidé de conduire une opération de réhabilitation de la base nautique pour un coût prévisionnel de travaux évalué à 1 100 000 € HT.

Afin de mener à bien cette opération, la Commune souhaite solliciter Lannion-Trégor Communauté pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le montant estimatif de la prestation est évalué à 32 000 €.

Il s'agit d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention avec LTC.

M. le Maire informe que la Commission d'Appel d'Offres a examiné ce jour les candidatures déposées pour la maîtrise d'œuvre. M. STÉPHAN indique qu'un agent de LTC assistait la Commune dans le cadre de cette mission. Il note que le planning proposé a pris en considération les temps de recours du fait du cadre complexe de ce projet dont tout le monde veut mais qui doit respecter la loi. M. MOISAN souligne que la convention prend également en compte les possibilités de recours en instaurant des tranches conditionnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite Lannion-Trégor Communauté pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération réhabilitation de la base nautique de l'Ile-Grande ;
- autorise monsieur le Maire à signer la convention et les documents relatifs à ce dossier.

## **10. Questions diverses**

### **a. Installation d'une borne de recharge électrique Place des Droits de l'Homme**

M. le Maire informe qu'afin de poursuivre le développement de l'électro-mobilité et pour saisir l'opportunité du Plan de Relance de l'État, le SDE22 a déposé en octobre 2020 un dossier de demande de subvention auprès du Compte d'Affectation Spéciale dédié au Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale (CAS FACE) pour un déploiement complémentaire de bornes de recharge pour véhicules électriques en communes rurales.

Cette demande portait dans le département sur le déploiement sur domaine public de :

- 5 super-chargeurs dans les zones d'activités ou de services et les pôles d'échanges multimodaux,
- de 10 bornes normales dans les zones résidentielles ou d'habitat collectif (pour les besoins des utilisateurs ne disposant pas de point de charge privatif).

Sur le territoire de LTC, et après concertation avec la Commune, le SDE22 a proposé d'installer une borne de recharge normale dans notre Commune, sur la Place des Droits de l'Homme.

En s'appuyant sur un coût estimé à 15 000 € HT par station de recharge en résidentiel collectif, le plan de financement prévisionnel par borne de recharge normale est réparti entre le SDE22 (20 %), le Programme Advenir (25 %), LTC (20 %) et le Plan de Relance FACE (35 %).

M. LE GUILLOU estime que le coût de cette borne est élevé.

### **b. Activité de location de vélos à l'Ile-Grande**

M. L'HÔTELLIER informe que la Commune a été sollicitée par Mme Léa CHOQUER pour la mise à disposition d'un local en vue de la création d'une activité de location de vélos et de paddles à l'Ile-Grande. Considérant la disponibilité du local de l'ancienne Poste et la possibilité de mettre à disposition des associations d'autres locaux, la Municipalité a répondu favorablement à Mme CHOQUER. L'activité est prévue à l'année.

Il faut préciser que l'usage du local en tant que bureau de vote est conservé.

### **c. Animation Natura 2000**

M. le Maire informe que dans le cadre des 30 ans du réseau européen Natura 2000, ce samedi 21 mai de 14h30 à 16h30, les animateurs du site Natura 2000 « Côte de Granit Rose-Sept-Iles » vont faire découvrir deux habitats naturels de grande valeur écologique situés à l'interface de la terre et de la mer à l'Ile-Grande : les dunes et les prés salés. Cette visite permettra de répondre aux interrogations sur les espèces que l'on peut y rencontrer, les spécificités de ces habitats et les actions pour les préserver. Le site, propriété de la Commune de Pleumeur-Bodou et du Conservatoire du littoral, a bénéficié d'un contrat Natura 2000 en 2012-2014 pour lutter contre les prunelliers et canaliser la fréquentation. Il est entretenu en partie par de l'éco-pâturage. Une nouvelle opération de restauration des habitats dunaires, menée avec le soutien financier de l'Office français de la biodiversité, est en cours sur le site communal pour 2022-2023. L'animation est limitée à 20 personnes (sur inscription au 02 96 05 91 40). Le lieu de rendez-vous est fixé au parking de Toul Gwenn à l'Ile Grande.

### **d. Réunion « 3 plans » – Pôle de PERROS-GUIREC**

M. le Maire rappelle que Lannion-Trégor communauté est engagée avec les communes dans l'élaboration d'un Plan Local d'urbanisme intercommunal ainsi que d'un plan climat air énergie et d'un plan de mobilités. Le comité de pilotage associant l'ensemble des communes a élaboré un diagnostic, à ce stade provisoire. Le diagnostic est un document important car il doit exprimer ce qui nous rassemble, et mettre en valeur ce qui constitue le socle de base de notre projet commun.

Il est important que l'ensemble des élus communaux puissent participer à l'élaboration de ces documents puisque ceux-ci vont voir des répercussions concrètes sur la vie de nos concitoyens. C'est pourquoi le président LE JEUNE a souhaité que dans chaque pôle de LTC puisse se tenir une journée d'échanges dès le diagnostic afin que chaque

Conseiller municipal qui le souhaite puisse à la fois prendre connaissance du contenu du diagnostic et de la portée des documents concernés pour apporter sa contribution. Le diagnostic sera adapté et modifié selon les échanges qui se seront tenus lors de ces réunions de pôle ainsi que selon les apports des partenaires (État, collectivités, associations, citoyens).

L'ensemble des conseillers municipaux est donc invité à participer à la réunion du Pôle de PERROS-GUIREC qui se tiendra le 2 juin au Palais des Congrès de 9h30 à 16h15. L'invitation avec le programme est en cours de transmission. L'inscription est obligatoire afin de prévoir au mieux l'intendance de cette journée et la commande de repas.

#### **e. Expérimentation d'une chicane à Penvern**

M. le Maire rappelle qu'afin d'apaiser la circulation sur la route départementale 21 dans la traversée de Penvern, la Commune projette un aménagement global de la voirie intégrant des circulations douces.

Dans ce cadre, et suite à une première expérience en janvier-février, un nouveau dispositif de ralentissement temporaire placé différemment sera mis en place par l'agence technique départementale à compter de mercredi, 25 mai, pour une durée de 3 semaines. Il s'agit de ralentir la vitesse et de vérifier l'impact sur la circulation. Le projet global envisage d'autres dispositifs comme des plateaux surélevés. Les choix définitifs ne sont pas faits.

L'objectif reste bien de contraindre les véhicules qui ne respecteraient pas la limitation de vitesse à ralentir, pour sécuriser la traversée de Penvern.

#### **f. Questions de la Minorité**

(Mail du 16/05/2022, 23h39, transmis par Mme QUEFFEULOU)

1. « Quand les travaux de mise en conformité de la cour maternelle Jean le Morvan (prévus au budget 2022) sont-ils prévus ? Quels sont ces travaux ? »

Réponse : Mme BROUDIC

Comme indiqué lors du vote du budget, la Commune prévoit pour cette année des travaux de réaménagement de la cour de l'école maternelle Jean Le Morvan. Il s'agit notamment de l'installation d'une nouvelle structure de jeux, de la réhabilitation du local de stockage des jeux et vélos, d'une possible petite extension pour une « cabane à lire », de la création d'un espace vert, de marquages au sol.

Des échanges ont eu lieu sur le sujet avec les enseignantes pour préciser les demandes et examiner la faisabilité. Une rencontre programmée conjointement le mardi 10 mai n'a pu se tenir, faute de disponibilité des enseignantes à l'heure pourtant convenue. Il faudra donc y revenir. Malgré les difficultés d'approvisionnement, nous aimerions que les travaux soient faits pour la rentrée mais nous n'avons pas de certitudes.

Comme vous le voyez, la Commune poursuit ses investissements pour le bien-être des enfants.

2. « Est-il prévu un aménagement pour l'espace libéré par l'ancien skatepark derrière l'école maternelle publique ? »

Réponse : M. le Maire

Les services communaux ont récemment nettoyé cet espace qui en l'état peut servir de stationnement, considérant la forte fréquentation de ce site.

Pour l'avenir, s'agissant d'un terrain constructible au PLU communal, et compte tenu de la rareté du foncier, nous nous assurerons qu'il le reste au PLUiH. Il pourrait être destiné à de l'habitat (sénior ou social) ou à tout autre aménagement ou construction qui pourrait être nécessaire dans les années à venir. La Municipalité y réfléchit et est ouverte à des propositions.

3. « Pourrions-nous avoir connaissance des résultats du diagnostic amiante de l'école Jean le Morvan avant les vacances d'été ? »

Réponse : M. BROUDIC

Tout établissement scolaire construit avant le 1<sup>er</sup> juillet 1997 doit disposer d'un Dossier Technique Amiante. Le DTA de l'école a été réalisé en novembre 2005 pour une durée illimitée. Il est consultable. Le DTA est complété lors des travaux. Une mission de repérage a d'ailleurs été faite avant les travaux de toiture, bardage et de réfection du système de chauffage de l'école de 2017-2018. De même, le diagnostic pour le démontage du préfabriqué de la cour de l'école a été réalisé en 2021. Les désamiantages ont été menés par les entreprises agréées. Une mise à jour des DTA est programmée au cours des prochains mois.

### **g. Divers**

M. LE BIGOT rappelle l'organisation du Triathlon le 05/06/2022 et son passage sur la Commune entre 11h et 13h30. Il recherche 15 signaleurs.

Mme BROUDIC annonce la Fête de la musique le 18/06/2022 avec des animations tout au long de la journée : animation musicale du marché le matin, initiation à diverses danses l'après-midi aux Chardons, 9 chorales à l'église, prestations musicales en soirée aux Chardons dont un concert de Jean-Charles GUICHEN.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil l'obligation de s'inscrire sur au moins 2 créneaux de permanence pour la tenue des bureaux de vote à l'occasion des élections législatives.

### **h. Calendrier prévisionnel**

- 05/06/2022 : Triathlon
- 18/06/2022 : Fête de la musique
- 12 et 19/06/2022 : Élections législatives
- 30/06/2022 : Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h05.

Pierre TERRIEN, Maire	Christelle BROUDIC	Bertrand L'HÔTELLIER
Françoise NIHOARN	Alain MARQUET	Marie-Louise DRONIOU
Gérard LE BIGOT	Yvonne SÉGURA	Michel LETANOUX
Claudine RODRIGUÈS	Tom BOUSTOULLER	Martine BOUSTOULLER
Yvon MOISAN	Odile BRIENT	Christian CORBEL
Patrick TOUZÉ	Claude NICOL	Sophie FROMENTOUX
Christophe LE MESTRE	Sonia PASCAL	Bérandère MEYER
Claire PROVOST	Jean-Claude JORAND	Alain STÉPHAN
Pierre LE GUILLOU	Anne QUEFFEULOU	Bérandère STRBIK